

Madame,

Suite à la réception du dossier relatif à la modification simplifiée n°2 du PLU de La Chapelle-Saint-Luc, je vous informe qu'à ce stade, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Troyes et de l'Aube ne formule pas d'observations.

En vous souhaitant bonne réception de ce message.
Bien à vous.



Sylvain CONVERS

Président

CCI TROYES ET AUBE

Espace Régley - 1 bd Charles Baltet CS60706 | 10001 Troyes Cedex

+33 3 25 43 70 40 | +33 7 89 09 92 99

<https://www.troyes.cci.fr>



Notre environnement est fragile, merci de n'imprimer ce mail qu'en cas de nécessité.